

APRÈS ART. 14:

N° I-131

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° I-131

présenté par

Mme Riotton, M. Laronneur, M. Perrot, M. Daubié, Mme Parmentier-Lecocq, M. Fait,  
M. Lemaire, M. Roseren et Mme Violland

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 14:, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.